

Politique de protection des Espaces Naturels Sensibles

Inciter au changement des pratiques sur les aires d'alimentation de captage

Référence au Schéma Départemental des Espaces naturels Sensibles :

- Action 1.1.2. Renforcer l'action sur les aires d'alimentation de captage

• **OBJET :**

Le Département souhaite inciter au changement des pratiques sur les aires d'alimentation de captages à enjeux situés sur le territoire départemental en développant les techniques favorables à la préservation de la ressource en eau : maintien ou conversion en prairies, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation...

Pour accompagner cette évolution, une animation spécifique peut être déterminante. Le Département souhaite soutenir financièrement l'animation dédiée à l'accompagnement au changement de pratiques sur les aires d'alimentation de captage.

• **BÉNÉFICIAIRES :**

Agriculteurs et leurs groupements (associations, GIEE,...)*
Chambre d'Agriculture*
Les communes et leurs groupements

• **NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :**

Soutien à l'animation : le département peut apporter une aide au taux maximum de 50 % des coûts d'animation selon plafonds et barèmes identiques à ceux de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vigueur. Le nombre ou la fraction d'équivalent temps plein dédiés à l'animation est déterminé par convention.

• **PROCÉDURE :**

Le pétitionnaire renseigne le formulaire de demande de subvention disponible via le lien <http://www.yonne.fr/Culture-et-Vie-Locale/Associations> et fournit l'ensemble des pièces demandées.

En cas de décision favorable, une convention d'attribution de subvention sera établie entre les parties. Cette convention fera notamment mention des indicateurs d'évaluation de l'action.

Renseignements et envoi du dossier

Direction de l'environnement
E-mail : ens@yonne.fr
Tél : 03 86 34 61 20

**régime d'aide exempté de notification selon règlement n° SA.40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020*